



COMMUNE DE PORT EN BESSIN-HUPPAIN
ARRÊTÉ DE POLICE DU MAIRE

Occupation du domaine public par l'installation d'un échafaudage, 2 rue de Bayeux

Nous, Christophe VAN ROYE, Maire de la commune de Port-en-Bessin-Huppain,

Vu, Les articles L 2212-1, L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu, Le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice de police du Maire en matière de circulation,

Vu, Les dispositions édictées par les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, La demande d'arrêté de l'entreprise ACE Couverture, représentée par M. Cyril VERON, sise 89 rue Roland Garros, 14760 BRETTEVILLE SUR ODON.

Considérant qu'il relève de l'autorité municipale de réglementer la circulation et le stationnement sur les voies communales,

Considérant qu'il convient d'autoriser l'installation d'un échafaudage, sise 2 rue de Bayeux pour des travaux de rénovation et de couverture.

ARRÊTE

Article 1 : Du 23 avril au 22 mai 2026, l'entreprise ACE Couverture est autorisé à installer devant le domicile de Mme PARISSOT Jocelyne sise 2 rue de Bayeux un échafaudage pour la réalisation des travaux de rénovation de façades et de couverture.

Article 2 : L'entreprise ACE Couverture devra prendre toutes les mesures adéquates et nécessaire pour prévenir les usagers.

Article 3 : En cas de vent fort annoncé, l'échafaudage devra être démonter afin d'éviter tout incident ou accident.

Article 4 : Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Article 5 : Monsieur le Maire de la commune de Port-en-Bessin-Huppain, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie, l'entreprise ACE Couverture, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Port en Bessin-Huppain,
- Messieurs les responsables des services techniques,
- L'entreprise ACE Couverture

Fait à Port-en-Bessin-Huppain, le 14 avril 2026

Pour le Maire et par délégation,
Emilie CHAUVIN
Adjointe à l'urbanisme

